



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 MARS 2022

Date de la convocation : 21 mars 2022

Nombre de délégués

- en exercice : 32

- présents : 26

votants : 26

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf mars, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin, légalement convoqués, se sont réunis publiquement en la Salle des Associations de Roussines, sous la présidence de Mathieu MOREAUX, Président.

Présents : Pascal AUFRERE, Sabine AVRIL, Michèle BALLET, Thierry BARBIER, Christian BREC, Stéphane CALARD, Christine DEJOIE, Robert DIEZ-POMMARES, Marie-Laure FRISCH, Philippe GOURLAY, Paul JEANNEAU, Hubert JOUOT, Jacqueline LAROCHE, Laurent LAROCHE, Nathalie LAURENCIER, Suzanne MARCHAND, David MARDHEL, Mathieu MOREAUX, Alain NEVIÈRE, Alain OVAN, Gilbert PIPEREAU, Jean-Christophe PLANTUREUX, Christelle RAOUI, Jean-Louis TOUZEAU, Gilles TOUZET, Frédérique VRIGNAT.

Absents / Excusés : Laurent ALLILAIRE, Marcel BOURGOIN, Spike GROËN (représenté par Pascal AUFRERE), Jean IMBERT, Brigitte PONCEAU, Corinne SOULAS, Laurent ROULLET.

Membres suppléants présents : Jean-Paul BUGEAUD, Catherine HUBERT, Daniel PATRIGEON.

Absents / Excusés : Marie-Claude PAUTE, Eric VAN RIET.

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance ;
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 janvier 2022 ;
3. Approbation des comptes de gestion 2021 des budgets principal et annexes ;
4. Approbation des comptes administratifs 2021 des budget principal et annexes ;
5. Affectations des résultats des budgets principal et annexes ;
6. Réattribution du marché pour les travaux « accord cadre à bons de commande - travaux d'entretien de voirie 2022 » ;
7. Zone Artisanale de Chaillac - Vente de terrain de la Communauté de Communes à Monsieur BEUZEBOC ;
8. Reversement des contributions communales 2022 du SDIS de l'Indre aux communes membres ;
9. Vote des subventions communautaires aux associations ;
10. Convention 2022 pour l'entretien du balisage d'une portion du sentier de Grande Randonnée de Pays de la Brenne et des itinéraires Promenades et Randonnées ;
11. Organisation du temps de travail - Mise en place des 1607 heures ;
12. Convention de partenariat avec la Fédération des Chemins de la Guerre de Cent Ans pour les visites guidées 2022 ;
13. Gratification stagiaire de l'enseignement supérieur ;
14. Adhésion 2022 à Initiative Brenne ;
15. Questions et informations diverses.

Le Président accueille Gilbert PIPEREAU qui remplace Michel GUILBERT, délégué démissionnaire de Lignac, et lui souhaite la bienvenue au sein du Conseil Communautaire.

1. Secrétaire de séance : Alain NEVIÈRE.

Voté à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 janvier 2022

Le procès-verbal de la réunion du 25 janvier 2022 à Prissac est approuvé à l'unanimité.

3. Approbation des comptes de gestion 2021 des budgets principal et annexes

Après avoir signalé la nouveauté avec l'apparition d'un 3^{ème} budget : « Lotissement Z.A. de Chaillac » le Président confie au 1^{er} Vice-Président Laurent LAROCHE de mener les débats. Celui-ci tient à remercier chaleureusement tout le personnel, et en particulier Sophie BAZIN, pour la préparation de cet important travail budgétaire.

Les comptes de gestion dressés par M. le Trésorier sont soumis au vote.

Voté à l'unanimité.

4. Approbation des comptes administratifs 2021 des budgets principal et annexes

Les documents remis aux délégués sont parcourus par Laurent LAROCHE qui commente plus particulièrement les points principaux de chaque chapitre qui enregistrent des écarts significatifs par rapport aux prévisions, tant pour le fonctionnement que l'investissement.

Pour le Budget Principal il note ainsi au chapitre 12 du fonctionnement que les charges de personnel reflètent des recrutements effectués plus tard que prévu dans l'année. Au chapitre 65 le dépassement des subventions aux associations traduit une encourageante reprise de leurs activités en dépit de la crise. Au chapitre 70 le remboursement effectué par la ville de Bondy représente le cumul de 2 versements annuels. Il ne s'explique pas la réduction du produit fourni par la taxe GEMAPI.

En investissement, chapitre 20 les dépenses ayant trait aux documents d'urbanisme concernent notamment l'élaboration du PLUI. Au chapitre 21 les travaux de la maison Margot ne sont pas commencés, alors que le camion (article 21571) a été livré mais payé seulement en début d'année 2022. Au chapitre 23 les travaux du bâtiment communautaire et ceux de la maison médicale n'ont pas commencé. Pour le chapitre 45 les travaux de voirie intra-muros réalisés par la CDC n'ont pas encore été facturés. S'agissant des recettes, au chapitre 45 les retards concernent des reliquats d'opérations étalés dans le temps.

La présentation commentée des 2 autres comptes administratifs n'amène pas de remarques ou questions. Ils sont conformes aux comptes de gestion établis par le Trésorier.

Après la sortie du Président, Laurent LAROCHE les soumet au vote.

Voté à l'unanimité pour les comptes administratifs de chacun des 3 budgets.

5. Affectations des résultats des budgets principal et annexes

Laurent LAROCHE repasse la main au Président de retour dans la salle pour proposer l'affectation des résultats des 3 budgets.

Voté à l'unanimité pour accepter l'affectation des résultats de chacun des 3 budgets.

6. Réattribution du marché pour les travaux « accord cadre à bons de commande – travaux d'entretien de voirie 2022 »

Une erreur de saisie sur le tableau Excel détaillant les critères de comparaison des offres a faussé les notes relatives au critère de prix. S'estimant lésée l'entreprise Colas a contesté le résultat et assigné la CDC devant le Tribunal Administratif. Réunie à nouveau la Commission d'Appel d'Offres a constaté son erreur et l'a corrigée en réattribuant le marché à l'entreprise Colas.

Voté à 25 voix pour et 1 abstention.

7. Zone Artisanale de Chaillac – Vente de terrain de la Communauté de Communes à Monsieur BEUZEBOC

La transaction est proposée, à Monsieur BEUZEBOC ou toute société constituée ou à constituer dont il serait le représentant, sur la base d'un prix d'1 euros du m².

Voté à l'unanimité.

8. Reversement des contributions communales 2022 du SDIS de l'Indre aux communes membres

Conformément aux statuts récemment modifiés les communes ont reçu un appel à cotisation édité par le SDIS alors que la CDC a continué à percevoir celle-ci au titre des charges transférées. Il convient donc, de réajuster les attributions de compensation en enlevant la participation du SDIS 2013 (rapport de la CLECT) pour que les communes ne payent pas deux fois les cotisations du SDIS.

Voté à l'unanimité.

9. Vote des subventions communautaires aux associations

La CDC ne souhaitant pas aider au simple fonctionnement, elle préfère concentrer ses contributions pour aider à des événements ayant un impact sur l'ensemble du territoire communautaire. Ceci explique la réponse négative à la demande de la société de pêche, d'autant plus que le plan d'eau de Saint-Benoît-du-Sault restera à sec cette année et que le magasin Super U s'est engagé à aider au ré-empoissonnement.

Thierry BARBIER rapporte les échanges tenus au sein de sa commission pour le soutien au sport : concentrer les aides sur l'animation, en particulier vers les jeunes, et l'événementiel. L'idée d'une aide aux clubs sur la base d'un montant forfaitaire par licence sportive à déclarer chaque année est à l'étude. Un recensement est en cours pour évaluer l'impact budgétaire du dispositif, lequel serait calé sur l'année sportive et non l'année civile.

Alain NEVIERE présente la demande du Comité Départemental d'Equitation de l'Indre qui sollicite une participation de la CDC au budget destiné à financer l'organisation de l'inauguration de la partie sud indrienne de l'itinéraire équestre « Route Européenne d'Artagnan » qui aura lieu le 22 mai 2022 à Château Guillaume. La commission tourisme propose de répondre favorablement à hauteur de la demande soit 1 500 € sur un budget total estimé à 13 050 €.

Voté à l'unanimité moins Laurent LAROCHE qui ne prend pas part au vote.

10. Conventions 2022 pour l'entretien du balisage d'une portion du sentier de Grande Randonnée de Pays de la Brenne et des itinéraires Promenades et Randonnées

Il s'agit de renouveler pour l'année 2022 la convention proposée à la CDC par le Comité départemental de randonnée pédestre pour une participation totale arrêtée à 1 885,10 €.

Voté à l'unanimité.

11. Organisation du temps de travail – Mise en place des 1607 heures

Ces conditions, validées par le Comité Technique du Centre de Gestion, sont déjà en vigueur pour le personnel de la CDC.

Voté à l'unanimité.

12. Convention de partenariat avec la Fédération des Chemins de la Guerre de Cent Ans pour les visites guidées 2022

Par rapport aux années précédentes, il a été proposé d'allonger la durée de validité de la convention à 6 mois à compter d'avril pour intégrer les vacances scolaires de printemps et les Journées Européennes du Patrimoine de septembre.

Voté à l'unanimité.

13. Gratification stagiaire de l'enseignement supérieur

Cette gratification accordée au stagiaire guerre de cent ans s'établira à 3 412,50 € sur la base d'un taux horaire réglementaire de 3,90 € de l'heure.

Voté à l'unanimité.

14. Adhésion 2022 à Initiative Brenne

Elle concerne les communes de la CDC incluses dans le PNR Brenne.

Voté à l'unanimité.

15. Questions et informations diverses

Une délégation du Lions George Sand et Porte de Brenne présente son projet d'organisation d'un rallye promenade le 22 mai 2022. Soutenue par de nombreuses associations et partenaires privés et publics cette manifestation s'adresse à un large public : conducteur ou non, famille ou personnes isolées aux revenus modestes, en situation de handicap ou pas et repose sur l'engagement de propriétaires de voitures anciennes ou non pour offrir des places à bord au plus grand nombre. Le rallye se déroulera toute la journée à partir du Blanc et traversera le territoire de la CDC.

Faute de communication, compte tenu de l'organisation le même jour de l'inauguration de la route équestre d'Artagnan à Château Guillaume, le parcours initial prévu sera dévié pour éviter tout risque d'accident sur le site.

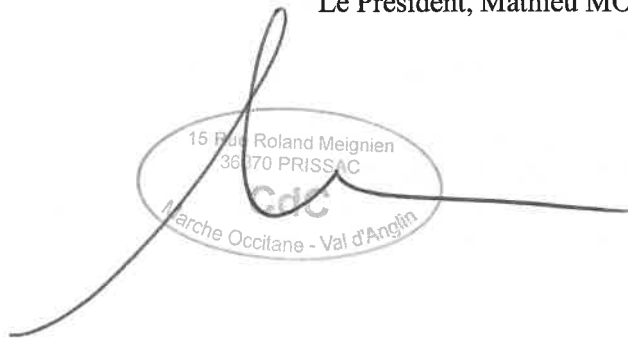
Il est demandé aux élus de la CDC de diffuser l'information auprès de leurs populations à partir du dossier remis à chacun d'entre eux par les organisateurs du rallye.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h30.

Prochain Conseil Communautaire le mardi 12 avril 2022 à 18h30 à Saint-Gilles.

NB : le suivant est prévu le mardi 24 mai 2022 à Saint-Benoît-du-Sault mais à 19h00, car il sera précédé à 18h00 d'une visite de présentation du parcours patrimonial historique aménagé dans le village.

Le Président, Mathieu MOREAUX



15 Rue Roland Meignien
38070 PRISSAC
Cdc
Marche Occitane - Val d'Anglin